



RCS : ANTIBES

Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00693

Numéro SIREN : 523 117 224

Nom ou dénomination : A.M. Thanatopraxie (Alpes Maritimes Thanatopraxie)

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2017 sous le numéro de dépôt 4023

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce)

Les soussignés :

- Mr THIEBAUX Thierry, propriétaire de 100 parts ;

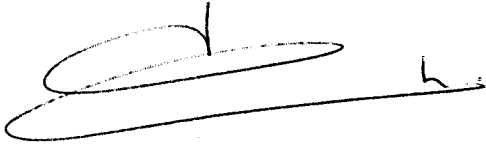
Seul associé de la Société AM THANATOPRAXIE,

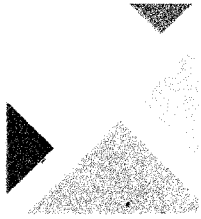
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 60 Avenue de NICE 06800 CAGNES SUR MER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 52311722400015 RCS ANTIBES, lequel envisage la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée, a décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

Société THINK CLEAR Audit et Conseil Représentée par Mr SASIA Oliver, son Gérant
455 Promenades des Anglais - Porte de l'Arenas
06200 NICE

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Cagnes sur Mer,
Le 26/07/2017.





THINK CLEAR
AUDIT & CONSEIL



AM THANATOPRAXIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE AM THANATOPRAXIE,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

THINK CLEAR AUDIT & CONSEIL

455 PROMENADE DES ANGLAIS

Porte de l'Arénas

06299 – NICE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence – Marseille

AM THANATOPRAXIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AM THANATOPRAXIE,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Au 30 juin 2017, la société AM THANATOPRAXIE présente des capitaux propres positifs de 128.105 € pour un résultat net de la période (6 mois) de 22.349 €.

Les six premiers mois de l'exercice 2017 confirment la bonne rentabilité de la société avec un chiffre d'affaires de 107.160 € (pour 184.484 € en 2016 sur l'année pleine) et un total de charges de 85.344 € (pour 135.083 € en 2016 sur l'année pleine – principalement des charges de sous-traitance et de personnel) conduisant à un résultat net de 22.349 € (pour 37.643 € en 2016).

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes

comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Nice le 28 août 2017



Le Commissaire aux comptes et à la transformation

THINK CLEAR AUDIT & CONSEIL

Olivier SASIA

A.M. Thanatopraxie
Société par actions simplifiée
CAPITAL 1.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 60 Avenue de NICE
06800 Cagnes sur Mer
Siret : 52311722400015 RCS ANTIBES



Centre de formalités des entreprises
60 2ème Avenue
06600 ANTIBES

Transformation de SARL en SAS

Le 31/08/2017

Messieurs,

Nous avons décidé de transformer la SARL en SAS et à ce titre nous avons à vous déposer le rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes huit jours avant l'assemblée générale extraordinaire arrêtée au 08/09/2017.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le compte rendu de ce jour que nous vous soumettons pour agrément.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

MR THIEBAUX Thierry

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small 'h.' at the end.